



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250213-DEL042025-DE



Séance du 13/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 16

Date de la convocation 07/02/2025

Délibération 04-2025

Objet demande de subvention région : projet travaux église

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POWWELS, Annick GAT, Valérie RUBEAUX, Lydia ZIADÉ, Dominique MAIRE, Natacha BENALI, Lydie AMEVET

Procurations(s) :

Dominique ANCEY donne pouvoir à Marc MUSCAT, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Yves CAIRON

Etai(ent) absent(s) :

NEF Brigitte, VITALI Marie, GAS Sandrine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Pascale VERHNES

L'Eglise Saint André nécessite des réparations. Un diagnostic sanitaire a été réalisé et montre la nécessité d'intervenir afin d'éviter la détérioration des murs. Des réparations doivent également être réalisées sur la toiture.

Monsieur le Maire présente l'APS et informe que le montant prévisionnel total des travaux (comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle) est de 246 211 euros HT (comprenant la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires).

Les travaux sont d'un montant de 215 966 Euros HT

Dans ce cadre, il propose un financement prévisionnel ainsi qui suit

- | | |
|-----------------------------|---------|
| • Subvention Départementale | 40 100 |
| • Région | 65 000 |
| • Commune | 141 111 |

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la région pour un montant de 65 000 euros

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la région pour un montant de 65 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

13/02/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

